



AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT N° 02/DRAI/BH/2023

Le mardi 31 janvier 2023 à 11h00, il sera procédé, dans le bureau de Mr le Délégué Régional des Affaires Islamiques de la Région Fès Meknès, 40B, Rue Mohamed Diouri V.N, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, Pour **la réception des fonds de fouilles et le contrôle de qualité des des travaux de construction d'une mosquée et ses dépendances au Quartier Oued Fès à Fès.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des affaires administratives et financières de la délégation Régionale des Affaires Islamiques de la région Fès-Meknès, (40, Rue Mohamed Diouri V.N Fès), il peut également être téléchargé à partir du portail du ministère des habous et des affaires islamiques : www.habous.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Mille Cinq Cent, (1 500,00) dhs.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 42,44 et 46 de l'arrêté du ministre des habous et des affaires islamiques n° 258.13 du 13 septembre 2013 fixant le système des marchés de travaux , de fournitures et de services que conclue l'administration des habous au nom des habous générales.

Les concurrents peuvent:

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Délégation Régionale des Affaires Islamiques de la Région Fès-Meknès, (40, Rue Mohamed Diouri V.N Fès)
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 39 de l'arrêté du ministre des habous et des affaires islamiques n° 258.13 du 13 septembre 2013 fixant le système des marchés de travaux , de fournitures et de services que conclue l'administration des habous au nom des habous générales :

1. Dossier administratif comprenant:

- a) Déclaration sur l'honneur;
- b) la ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent;
- c) l'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière;
- d) l'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la CNSS certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme;
- e) le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu ;
- f) le certificat d'immatriculation au registre du commerce.

N.B. Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir l'équivalent des pièces visées aux paragraphes c, d et f ci-dessus, et à défaut, une déclaration faite devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié lorsque de tels documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine.

2. Dossier techniques comprenant :

Une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualifications et de classification des laboratoires de bâtiment et de travaux publics :

Activité : CQ	Qualifications exigées : CQ.1	Catégorie : 4
Activité : CQ	Qualifications exigées : CQ.9	Catégorie : 4

N.B :

Les entreprises disposant de l'attestation de qualifications et de classification suivante :

Activité : 2	Qualifications exigées : 2.1	Catégorie : 4
Activité : 2	Qualifications exigées : 2.7	Catégorie : 4

en cours de validité à la date d'ouverture des plis, peuvent participer à cet appel offre.